



LE GALERIEN

Octobre 2011

« Mensuel à périodicité variable de la section Union SNUI - Sud Trésor - Solidaires des Pyrénées Atlantiques »

Au sommaire :

- les élections professionnelles du 20 octobre 2011.
- les CAP locales du 03 octobre 2011, Filière gestion Publique: Appels de notation C et B.
- infos diverses....

Les Elections Professionnelles

Le 20 octobre 2011...

Pourquoi voter pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires ?

Parce que l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, c'est :

Des valeurs...

- l'**UNITE** et la **SOLIDARITE**, des valeurs gravées dans son nom. Moteur de l'Unité syndicale et de l'action dans les Pyrénées Atlantiques, l'Union SNUI SUD Trésor aspire à confirmer sa légitimité et être le garant des solidarités ;
- la **PROXIMITE**, par son réseau militant qui se doit d'être renforcé, et par sa volonté d'être au plus près des agents dans leur quotidien. Tous nos candidats sont des collègues de travail, adhérents de l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, qui veulent défendre l'intérêt des personnels, pas les « intérêts personnels » ;
- la **TECHNICITE**, reconnue au niveau national dans son expertise en matière de fiscalité et de gestion publique, mais aussi au niveau local dans son expertise sur tous les dossiers et dans la défense des agents ;
- la **COMBATIVITE**, exprimée dans toutes les actions et dans toutes les instances. Souvent moteur des actions locales et toujours une des organisations syndicales à interpeller sans répit l'administration locale, l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires ne se réfugie pas dans l'attentisme

et refuse toute forme de cogestion ou d'accompagnement coupable... ;

- l'**INDEPENDANCE**, enfin, gage de notre engagement à toutes et tous. L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires n'attend rien d'autre que l'expression de ses adhérents pour forger et porter ses revendications. Au sein de l'Union Syndicale Solidaires (Interpro, Fonction Publique, Finances) l'Union SNUISUD Trésor Solidaires maîtrise sa réflexion, ses revendications et ses actions. Vos réoccupations, portées au plus haut niveau, ne sont pas noyées dans la masse et vos réalités sont prises en compte.

... des actes militants...

Le 20 octobre 2011, les personnels de la DGFIP seront appelés à élire :

- leurs représentants dans les comités techniques institués au niveau départemental ;
- leurs représentants au comité technique ministériel ;
- leurs représentants dans les commissions administratives paritaires (CAP) locales et nationales.

Rôle du Comité Technique Paritaire Local:

Il est consulté sur les questions et projets de textes relatifs :

- à l'organisation et au fonctionnement de la Direction locale ;
- à la gestion des effectifs, des emplois - aux règles statutaires
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail et à leur incidence sur les personnels ;
- à la formation
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations.

Rôle des CAP locales:

Les CAP locales ont une compétence propre pour les actes de gestion suivants :

- les mouvements locaux des personnels (les affectations et les mutations n'impliquant ni changement de résidence, ni modification dans la situation personnelle des agents) ;
- les appels de notation ;
- les refus de disponibilité ;
- les refus de temps partiel, de congés pour formation professionnelle ou syndicale,

Les avancements de grade par tableaux d'avancement, les changements de corps par liste d'aptitude sont examinés en CAP Locale et arbitrés en CAP Nationale.

... des enjeux...

Les élections du 20 octobre 2011 sont importantes, car elles sont les premières élections depuis la fusion DGI-DGCP.

Nous sommes tous concernés !

Au plan local :

- Pour assurer notre défense (notation, avancement, règles de gestion) ;
- Pour informer les agents des projets de la Direction et les contrer lors des Comités Techniques Locaux.

Au plan national:

Face aux politiques ministérielles de suppressions d'emploi et de remise en cause des missions, il est important de qualifier notre organisation syndicale, comme indépendante des politiques menées, comme solidaire dans la défense des agents, comme porteuse de l'amélioration des carrières et de la vie quotidienne des agents au travail.

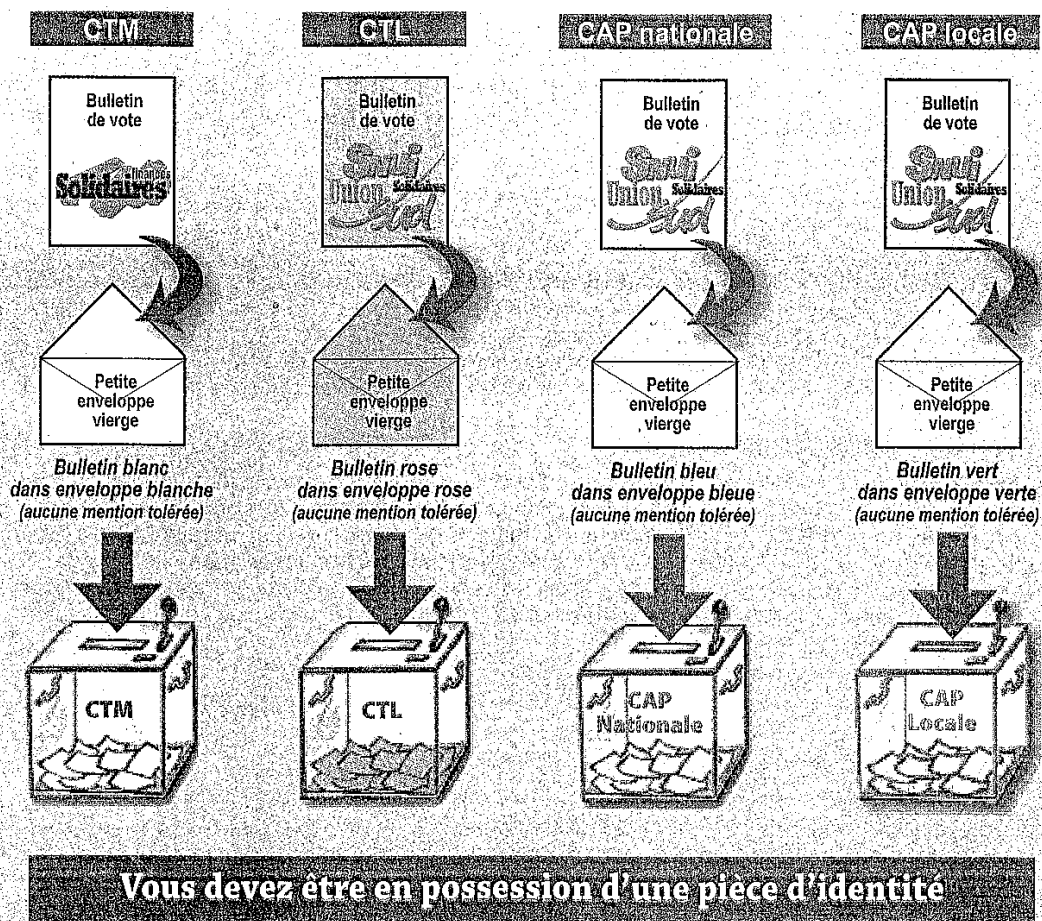
Les élections professionnelles sont le moyen pour les agents de faire entendre leurs voix et de prouver leur attachement à des règles de fonctionnement claires et partagées par tous et à la représentativité syndicale.

MODALITES DE VOTE

LE VOTE DIRECT, A L'URNE:

Dans les 7 sections de vote, sur les sites de plus de 30 agents: Pau Lapouble, Pau Orléans, Pau Espagne, Bayonne, Biarritz, Orthez, Oloron.

Chaque agent devra procéder à **4 votes**, pour les CAP Locales, les CAP Nationales, le Comité Technique Local et le Comité Technique Ministériel:



LE VOTE PAR CORRESPONDANCE:

concerne les agents en congé (maladie, longue maladie, longue durée, maternité, parental, formation,...); les agents n'exerçant pas leur activité sur un site de vote; les agents empêchés de se rendre à la section de vote le jour du scrutin.

Le recensement des agents concernés a été fait par la Direction.

Les 4 enveloppes vierges, contenant les bulletins de vote, doivent être glissées dans 4 enveloppes d'émargement sur lesquelles figurent les mentions obligatoires (nom, prénom, affectation, grade signature); ces 4 enveloppes d'émargement doivent être glissées dans la grande enveloppe de correspondance, adressée à la section de vote.

LE VOTE GROUPE (« à la sacoche »)

concerne les sites de moins de 30 agents, qui ne sont pas sections de vote.

Même procédure que pour le vote par correspondance, jusqu'aux enveloppes d'émargement, qu'il faut remettre au chef de poste contre émargement de la liste électorale.

LES AGENTS « BERKANI » votent uniquement par correspondance, ils sont rattachés au site de vote de la Direction. Pour ces agents, 3 votes: pour le CTL, pour le CTM et pour la CCP.

**Pour une défense individuelle et collective des agents
homogène, cohérente et efficace, faisons partout
progresser les listes présentées par l'Union
SNUI-SUD Trésor-Solidaires et par Solidaires Finances !!!!**

Les CAPL d'appels de notation, filière Gestion Publique, du 3 octobre 2011.

Elles constituaient pour nous, élus de l'union SNUI-SUD Trésor-Solidaires, la première occasion de siéger dans une CAP Locale filière « gestion publique ». En effet, à compter du 1er janvier 2012, nous siégerons dorénavant dans les nouvelles CAP Locales avec la représentativité issue des élections du 20 octobre, mais jusqu'au 31 décembre 2011, les 2 ex-représentations syndicales des 2 ex-filières siègent conjointement.

Cette situation transitoire nous permet de poursuivre notre connaissance du réseau comptable, au même titre que nos visites de poste et nos échanges de plus en plus nombreux dans ce réseau; elle nous a également permis de défendre, avant même le 1er janvier 2012, les agents de la filière gestion publique qui avaient fait appel de leur notation.

Notre déclaration liminaire:

Monsieur le président,

Pour les fonctionnaires, la Révision Générale des Politiques Publiques, et en particulier la décision de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux (2 sur 3 à la DGFIP), est un fléau pour la qualité du service rendu à l'usager, pour le bon fonctionnement des services et pour les conditions de vie au travail des agents.

Pour les agents de la DGFIP, le climat est déroutant et vecteur d'un fort malaise social. Nous vous rappelons que les agents sont, notamment depuis la Fusion, en perte de repères, et qu'ils attendent de réelles avancées en matière de créations d'emplois, de reconnaissance de leurs qualifications et d'amélioration de leurs conditions de travail; le sujet du management et du pilotage par indicateurs des équipes est au cœur des problématiques liées au mal être au travail.

Nous ne pouvons pas aborder cette CAP locale d'appel de notation sans faire référence aux discussions à venir sur la mise en place de l'entretien professionnel. Avec le décret de 2010 relatif à l'entretien professionnel, le système actuel de notation des agents de la DGFIP risque d'évoluer dans le sens attendu par la Fonction publique, l'entretien d'évaluation devenant l'élément déterminant pour:

l'inscription des agents sur les tableaux d'avancement, leur rémunération, en individualisant le montant des primes selon le mérite et la performance de chacun, notamment au travers de la Prime de Fonction et de Résultat.

Sur ce dernier point, la DGAFP a réaffirmé que le système de l'entretien professionnel était clairement attaché, couplé, au niveau d'attribution de la PFR.

Un système de notation, d'évaluation, d'entretien professionnel fondé exclusivement sur des notions de productivité, de performance individuelle, de mérite sur la base d'indicateurs de performance ne peut que porter atteinte à la bonne marche du service public. Pour

l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la finalité des missions de l'Etat et plus particulièrement de la DGFIP, ne peut être comparée à celle d'une entreprise privée qui a pour objectif ultime le profit.

Les modalités retenues en matière d'entretiens, d'évaluation et de recours sont en recul par rapport à l'existant, qui lui-même est loin d'être satisfaisant. Les recours devant les CAP compétentes doivent être indépendants des recours devant l'autorité hiérarchique, et ils doivent porter sur l'ensemble des éléments constitutifs de l'appréciation des agents.

Nous dénonçons le projet de limiter à 60 % le quota des agents méritants, alors que le décret de 2010 n'impose pas de quota impératif.

Dans le système actuel, la question du contingentement est déjà au cœur des débats. En effet le contingentement présenté comme un butoir infranchissable (20 % d'agents avec des réductions de 3 mois et 30 % avec des réductions de 1 mois) est inacceptable. Même si, sur notre département, une "rotation" dans l'attribution des majorations a été plus ou moins instaurée, le système actuel ne récompense que la moitié des agents, alors que dans le même temps, on met la pression à tout le monde pour faire fonctionner les services.

Les agents font aujourd'hui face à des charges de travail et à des missions de plus en plus complexes. Limiter leur investissement et la reconnaissance légitime qui leur est due au seul système de notation est réducteur et malsain. Pour l'Union SNUI-SUD-TRESOR Solidaires, la haute technicité des agents doit être réellement reconnue, cela passe par une évaluation non partisane de leur manière de servir.

CAPL n° 2. Contrôleurs.

11 appels de notation dans cette CAPL, dont un défendu par les élus de l'Union.

Gardés en « réserve » par la direction: 3 majorations de +0,02. aucune majoration de +0,06.

Le dossier défendu par nos élus s'est vu attribué l'une des 3 majorations de +0,02 disponibles.

L'un des dossiers s'est vu attribué un avis favorable de la Direction pour l'attribution d'une majoration de +0,06 lors de l'évocation au niveau national.

Un des dossiers, pour lequel une note négative de -0,01 avait été attribuée, a vu sa situation ramenée à la « note-pivot ».



CAPL n°3. Agents:

Chez les adjoints techniques (2 agents), une majoration de +0,02 avait été attribuée.

Chez les agents C, une majoration de +0,06 avait été attribuée à 18 agents, une de +0,02 à 26 agents, une de +0,01 à 40 agents.

Après examen des 6 dossiers d'appel de notation: les 2 majorations de +0,02 « mises en réserve » ont été attribuées, ainsi qu'une majoration de +0,01.

En questions diverses, la direction a précisé qu'elle avait prévu de procéder à un recensement des agents partant prochainement à la retraite dans toutes les catégories, et qu'elle proposerait le classement du poste de Bedous en poste spécifique, ouvert aux agents avec engagement de rester 3 ans à la résidence.

Le CDASS.....

Une réunion préparatoire à la prochaine réunion du CDASS se tiendra le 8 novembre 2011, avec à l'ordre du jour l'utilisation du Budget d'Initiative Locale (BIL) pour 2012. N'hésitez pas à faire part de vos propositions de sorties ou d'activités, pour les actifs ou les retraités, à nos représentants au CDASS:

Françoise BERGERET. Pau. 05.59.98.68.03.

Michèle MAISONNE. Bayonne. 05.59.44.66.85.

état des lieux des services.....

Nous avons établi au printemps un état des lieux des S.I.E, la situation dans ces services étant devenue intenable. Après ce travail, nous avons demandé l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour d'un CTPD, qui s'est tenu le 26 avril 2011. Même si cette action a permis une prise de conscience du désarroi dans lequel sont plongés les agents des S.I.E, aucune amélioration n'a hélas été constatée depuis. Au niveau national également, Mr PARINI a répondu le 15 septembre aux nombreuses interpellations de notre Bureau National sur ce sujet sensible des SIE, en validant les orientations de la centrale et en se félicitant des bienfaits des téléprocédures et de l'accompagnement apporté aux agents par leur hiérarchie..... !!!!!

Malgré cet aveuglement, nous continuerons à dénoncer les dysfonctionnements dans tous les services.

Comme nous l'avions prévu, notre prochaine action concernera, à partir du mois prochain, les SIP.

Ce travail, engagé avec les SIE, poursuivi avec les SIP, couvrira bien entendu l'ensemble des services de notre Direction.....